

## **Forum PME**

Commission fédérale d'experts

Berne, le 21 avril 2005

Adresse :  
seco – DSKU  
Effingerstrasse 27  
3003 Berne

Dr. Ulrich Fricker, Président de la  
Commission féd. de coordination  
pour la sécurité au travail (CFST)  
Case postale, 6002 Lucerne

### **Directive MSST**

Monsieur le Président,

Le Forum PME est une commission d'experts extra-parlementaire, instituée par le Conseil fédéral en décembre 1998 ; ses membres sont tous des entrepreneurs et son secrétariat est assuré par le seco (ressort "Politique PME" de la Direction de la promotion économique). Lors de procédures de consultation, le Forum examine les projets de loi ou d'ordonnance ayant un impact sur l'économie et formule une prise de position reflétant l'optique des PME. Le Forum se penche en outre sur des domaines spécifiques de la réglementation existante et propose, si nécessaire, des simplifications ou des réglementations alternatives. Comme les entreprises sont impliquées dans l'exécution d'une grande partie des réglementations, il importe, pour le Conseil fédéral, de prendre les mesures possibles pour assurer que les entreprises ne soient pas surchargées par des surcroûts de tâches administratives, pour leur épargner des investissements supplémentaires ou des entraves à la gestion et pour réduire aussi peu que possible leur liberté de manœuvre.

En raison de la récurrence et du nombre élevé de plaintes d'entreprises concernant la directive MSST, le Forum PME s'est déjà penché à plusieurs reprises sur cette réglementation, la dernière fois lors de sa séance du 22 février dernier. A cette occasion, les résultats d'un test de compatibilité PME de la directive (voir annexe) ont été présentés aux membres du Forum ; ils ont confirmé et complété les résultats d'autres tests et enquêtes effectués ces dernières années. Les membres du Forum se sont assurés de l'authenticité de ces résultats en les confrontant aux expériences faites dans leurs propres entreprises. Leurs principales constatations sont que :

- la charge administrative provoquée par la directive MSST reste beaucoup trop importante pour les PME, en particulier pour les petites entreprises et celles où il n'y a pas de dangers particuliers ;
- l'information mise à disposition par la CFST et par les organes d'exécution est en règle générale insuffisante ou trop éparse pour les PME qui désireraient développer elles-mêmes leur propre solution ;
- les offres de mise en oeuvre collective (par branche, solutions type) sont souvent inadaptées et trop compliquées ;
- les tâches de documentation prescrites par la directive demandent un investissement en temps souvent excessif, elles sont fréquemment inutiles ;
- la directive MSST fait, dans certaines branches, doublon avec d'autres réglementations.

Il y a donc un risque que les PME continuent d'ignorer ces mesures ou qu'elles réagissent très fortement si elles sont obligées de les appliquer. Vu ces problèmes, le Forum PME demande à la CFST d'interrompre son programme "MSST Inside". Ce programme, qui a pour objectif de mettre tous les entrepreneurs retardataires sous pression et de les pousser à appliquer scrupuleusement la directive (dans sa version actuelle et imparfaite), nous semble très inopportun. Il concerne probablement plus de 100'000 entreprises en Suisse.

Les membres du Forum estiment que la CFST devrait, sans tarder, procéder à une analyse approfondie des différents impacts de la directive. Cette étude permettrait d'identifier les principales imperfections de cette réglementation, qui pourrait ensuite, sur la base de ces résultats, être améliorée. En particulier, une évaluation des coûts et bénéfices ainsi que de l'efficacité de la directive permettrait de mieux délimiter le cercle des entreprises pour lesquelles une telle réglementation est utile et appropriée. Cette analyse permettrait en outre de s'assurer que la MSST a un effet d'incitation plus grand sur les entreprises que le système de malus/bonus de l'assurance accidents professionnels.

Le Forum PME est profondément convaincu qu'une révision de la directive MSST est nécessaire et inéluctable. Il se tient à la disposition de la Commission pour toute contribution qui l'aiderait à mieux comprendre et tenir compte des réalités auxquelles les PME de notre pays (99,7% des entreprises marchandes) sont jour après jour confrontées.

Les membres du Forum PME ont prévu de faire parvenir une copie de cette lettre aux différents acteurs de la vie politique intéressés par la sécurité au travail (entre autres aux commissions de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national et du Conseil des Etats). Après consultation de nos collègues de la Direction du travail du seco, nous avons décidé, dans un premier temps, de n'envoyer cette lettre qu'à votre Commission. Nous vous prions de nous faire parvenir votre prise de position avant la prochaine réunion du Forum PME (au plus tard le 17 mai prochain). Ses membres décideront alors de la suite à donner à cette affaire.

Avec nos meilleures salutations.

Dr. Eric Scheidegger  
co-Président du Forum PME et Chef  
de la Direction de la promotion économique du  
Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)

Copies à :

- M. E. Engelberger, co-Président du Forum PME et Président de l'USAM
- M. J.-L. Nordmann, Directeur suppléant et Directeur de la Direction du travail du seco

Annexe :

Test de compatibilité PME de la Directive MSST (seco/DSKU, février 2005)